

ARA.

à 105

92

95-97

96-97

98

99

101

107

104

105

106

108

250

250

129

179

51

148

	inspections faites par eux...	137-138-139-141-142
	rapports qu'ils ont à faire.	143-148
	livres qu'ils ont à tenir....	144
	reçus qu'ils doivent donner pour article d'équipement médical.....	145
	certificats requis dans tous les cas de réclamations, ou de comptes pour blessures ou maladie des hommes.	152
	application pour nomination	48
	doivent être en mesure de produire leur qualification	48
	vétérinaires, leurs devoirs en service actif.....	156
	<i>Combustible, casernes, service actif.....</i>	297
	<i>Commandement et rang, adjudant général.....</i>	3
	député-adjudant-général aux quartiers-généraux.....	4
	député-adjudant-général de district.....	5
	premier officier en grade...	6
	<i>Commissions, âge où l'on peut y aspirer, fixé à 18 ans, à moins de cas spéciaux....</i>	45
	délivrées aux officiers seulement qui se sont qualifiés.	50
	<i>Communications, par le télégraphe, en cas d'éventualité..</i>	213
	<i>Compensation, aux miliciens pour blessures reçues en service actif.....</i>	149 à 152, 374 à 378
	<i>Compensations, aux miliciens qui contractent des infirmités en service actif.....</i>	149 à 152, 374 à 378
	<i>Comptes, où ils doivent être envoyés avant le paiement..</i>	206

PARA.

	pour médecines fournies...	212
	pour télégrammes envoyés en vertu des règlements..	213
	<i>Congé d'absence.....</i>	234-235
	<i>Corps, leur inspection annuelle..</i>	115
	<i>Correspondance et rapports...381 à 385</i>	
	comment les adresser...381 à 385	
	chaque lettre officielle ne doit se rattacher qu'à un sujet seulement.....	384
	<i>Cours martiales, règlement sur le sujet.....</i>	236
	<i>Cours d'enquête.....</i>	236 à 238

D

	<i>Défense des postes.....</i>	372
	<i>Démissions, transfert d'effets militaires en possession d'officiers démissionnaires.....</i>	55
	<i>Député-Adjudant-Général de district, ses devoirs.....</i>	112-113-114-115-220-221-227-251-255-257-285-385
	<i>Directeur des magasins, sa responsabilité.....</i>	224
	<i>Discipline, ce qu'elle signifie....</i>	162

E

	<i>Ecoles militaires, quels sont ceux qui peuvent y être admis..</i>	93
	les cadets ne pourront point en changer sans permission	100
	règlements sur le sujet..58 à 111	
	<i>Ennemi, attaque des travaux de l'.....</i>	362 à 366
	<i>Enrôlement de la milice de réserve, surveillance.....</i>	115
	<i>Equipement, transmission des réquisitions.....</i>	115-313